



Bruxelles, le 23 décembre 2013

Analyse KBC : l'épargne-pension est une grande réussite sur tous les plans

En cette fin d'année, KBC a dressé le bilan de l'épargne-pension au fil des ans et a tenté d'identifier les nouvelles tendances éventuelles. KBC a analysé certains aspects, tels que l'âge du titulaire d'une épargne-pension, les avantages de l'investissement systématique dans un fonds par rapport à un versement unique annuel, les sorties et les flux d'entrées de jeunes.

Catégories d'âge

Les titulaires d'une épargne-pension auprès de KBC se répartissent sur toutes les catégories d'âge. Sur l'ensemble de nos clients âgés de 25 à 65 ans¹, 18 à 19% épargnent par le biais d'un fonds, un pourcentage qui se retrouve dans toutes les catégories d'âge concernées. Par rapport au nombre de clients, le groupe des 25-39 ans compte à peine moins de titulaires d'une épargne-pension que celui des 40-54 ans.

De l'utilité de l'investissement systématique

KBC a suivi un épargnant ayant versé le maximum depuis le début (février 1987) (par le biais d'un ordre mensuel automatique). L'avantage de l'investissement systématique semble évident : le résultat final est plus élevé que dans le cas de versements uniques en fin d'année.

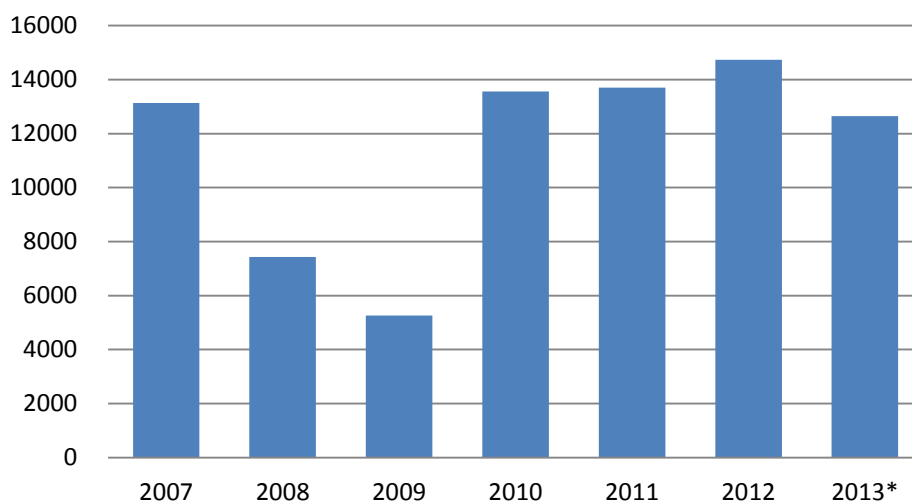
Il s'agit là d'une situation réelle. Le rendement présenté ([cfr rendement Pricos](#)), abstraction faite de l'avantage fiscal, qui vient encore s'y ajouter, tient compte du moment et du rendement de chaque versement (annuel). Cette approche montre mieux le rendement dont a effectivement bénéficié le client que celle présentant le rendement depuis la création du fonds, aucun titulaire d'une épargne-pension n'ayant en effet versé le montant intégral dès le départ.

KBC a répété cet exercice pour trois périodes récentes, plus courtes. Les deux dernières décennies du siècle précédent ont été assez calmes sur les marchés financiers. Nous ne pouvons toutefois pas en dire autant de l'après-2000 (éclatement de la bulle technologique, crise du crédit, etc.). Le bilan final des trois périodes reste largement positif : l'épargne-pension résiste bien et les marchés financiers restent dynamiques. Même dans le scénario le moins favorable (ouverture d'une épargne-pension en 2007, soit l'année précédant la crise du crédit), le titulaire d'une épargne-pension dégage un rendement aux côtés duquel celui du compte d'épargne fait pâle figure.

¹ Nous supposons que beaucoup de jeunes de moins de 25 ans étudient encore.

Sorties enregistrées par KBC (formule à fonds) : tendances

Nombre de sorties légitimes



* chiffres 2013, Octobre compris

Le graphique ci-dessus nous permet de faire deux constatations :

- Pendant la période 2008-2009, les titulaires d'une épargne-pension ont préféré attendre de meilleures conditions de marché. Grâce à la formule à fonds, l'épargnant peut en effet choisir assez librement le moment de sa sortie.
- Pendant les années normales (2007 et après 2010), le nombre de sorties fluctue autour du même niveau.

Remarque : 6% des titulaires d'une épargne-pension (en fonds) conservent également leur position après leur 65^e anniversaire.

Les jeunes et l'épargne-pension

Chez KBC, 34% des titulaires d'une épargne-pension ont moins de 40 ans. Ce pourcentage concerne tant les fonds d'épargne-pension que les assurances d'épargne-pension.

En ce qui concerne les fonds d'épargne-pension, nous avons fait une analyse des comptes d'épargne-pension récemment ouverts par des jeunes (<30 ans). Sur la période 2008 - octobre 2013, le nombre de jeunes a grimpé de 43% à 50,7%. Le plus jeune titulaire d'une épargne-pension est âgé de 18 ans. KBC recense 45 000 nouveaux titulaires d'une épargne-pension. Cette catégorie d'âge compense à elle seule les 2/3 de l'afflux de sorties sur la période considérée (sorties légitimes après 60 ans ou au moment de la retraite). Pas moins de 96% de ces jeunes optent pour le fonds d'épargne-pension Pricos (vu la longueur du délai les séparant de la retraite).

La théorie souvent formulée selon laquelle le vieillissement a un impact important sur l'épargne-pension et les titulaires d'une épargne-pension quittent massivement le système doit donc être relativisée. Chez KBC, l'afflux d'entrées reste considérable.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur Corporate
Communication
porte-parole
Tél.: (02) 429 85 45

Service Presse
Tél. 02 429 65 01
Tél.: (02) 429 29 15
Fax (02) 429 81 60
E-mail: pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC sont disponibles sur ou sur simple demande adressée par courriel à

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group